

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Schéma petite enfance 2019-2030

Rapporteur : Chantal Brault

A Sceaux, les familles sont les principales bénéficiaires de l'action municipale. Les dépenses qui sont consacrées aux structures d'accueil et activités éducatives, du plus jeune âge à l'adolescence, mobilisent 45 % du budget communal, et plus de la moitié des agents communaux travaillent pour elles au quotidien. Il s'agit d'un choix clair et constant, affirmé depuis de longues années à travers les très nombreuses prestations proposées dans les domaines de la petite enfance, du périscolaire, des loisirs, de la culture, du sport, de la prévention et de soutien à l'éducation.

La qualité de l'accueil des familles figure également parmi les priorités affichées dans le projet d'aménagement et de développement durable de Sceaux débattu en 2010, qui facilite notamment l'extension des logements ou encore prévoit de nouveaux logements familiaux plus accessibles. Compte tenu de la livraison prochaine de nouveaux logements, notamment dans le secteur des Quatre-Chemins, une légère progression du nombre d'enfants à accueillir dans nos structures peut être anticipée sur les dix prochaines années, pouvant globalement être absorbée concernant les écoles.

En matière de petite enfance, la Ville possède une offre d'accueil collectif qui permet actuellement de satisfaire 80 % des demandes des familles. Elle bénéficie d'un ratio place/enfant très favorable permettant notamment aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. Compte tenu du vieillissement de certains des équipements existants et de la légère croissance de population attendue, il apparaît opportun de réinterroger les besoins des familles, et de proposer un schéma directeur pour les années à venir.

Les orientations de ce schéma directeur poursuivent l'ambition de continuer à faire de Sceaux une ville attractive, dynamique et durable, tout particulièrement pour les familles. Il s'agit donc de poursuivre les axes actuels de la politique municipale en la matière :

- développer l'attractivité de la Ville pour les familles en conservant le taux de couverture existant en termes d'accueil collectif, en adaptant l'offre proposée aux besoins et attentes des familles, en maintenant un niveau de service de qualité « supérieure » ;
- inscrire la politique municipale de la petite enfance dans les dynamiques transversales en ouvrant à la cohérence des parcours des enfants et des familles (le « continuum éducatif »), en réduisant les impacts environnementaux des établissements d'accueil de la petite enfance, en poursuivant la dématérialisation et la simplification des démarches pour les familles ;
- veiller à la performance de gestion en se saisissant des opportunités de constructions à venir, en définissant une stratégie de localisation pertinente et répartie sur le territoire communal, en recherchant le meilleur équilibre qualité/performance pour déterminer la forme des futurs accueils collectifs, en envisageant des créations de places progressives ou partagées au regard de l'évolution des besoins.

De ces orientations se déclinent les projets de reconstruction, de développement de nouveaux services publics et de certification, à savoir :

- l'ouverture des deux multi-accueils Albert 1^{er} au 1^{er} janvier 2020,
- la reconstruction du multi-accueil de la Gare sur le site actuel (ou à proximité immédiate) en 2023-2024,
- la poursuite des travaux de maintenance et d'amélioration pour les multi-accueils Charaire et Blagis,
- la création d'une offre complémentaire d'ici 5 à 10 ans en vue de créer environ 40 places d'accueil collectif supplémentaire,
- la création d'un lieu d'accueil parents enfants et d'une ludothèque,
- la labellisation « écolo crèche numérique »,
- le déploiement de l'espace citoyen.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du schéma petite enfance 2019-2030 ci-joint.